

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
RENNES MÉTROPOLE

PROJET DE RÉALISATION DES LIGNES DE TRAMBUS T1 ET T2
ET DE REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté métropolitain n°A 2025-713, une enquête publique environnementale est prescrite sur le projet de réalisation des lignes de trambus T1 et T2 et de requalification des espaces publics, envisagé sur les communes de Cesson-Sévigné, Rennes, Saint-Grégoire et Vezin-le-Coquet.

L'enquête publique se déroulera pendant 31 jours, du lundi 30 juin (9h) au mercredi 30 juillet (16h).

Le dossier d'enquête publique comportera notamment l'étude d'impact du projet, la notice réglementaire de présentation et de justification de son intérêt général, ainsi que les avis des communes de Saint-Grégoire, de Rennes et de Vezin-Le-Coquet. Il sera accessible au public :

- **Sur support papier**, aux lieux et horaires suivants :
 - À l'accueil de l'Hôtel de Rennes Métropole, siège de l'enquête situé au 4 avenue Henri Fréville, à Rennes (métro ligne a – station Clémenceau), aux jours et heures d'ouverture au public de ce lieu (8h30 – 17h00, à l'exception du lundi 30 juin, à compter de 9h) ;
 - À la Mairie annexe de Cesson-Sévigné, située Place de la Chalotais à Cesson-Sévigné, aux jours et heures d'ouverture au public de ce lieu (8h30-12h et 13h-17h15 – fermée le mardi matin et le vendredi à 16h) ;
 - À la Mairie de Saint-Grégoire, située rue de Chateaubriand à Saint-Grégoire, aux jours et heures d'ouverture au public de ce lieu (9h-12h30 et 13h30-17h30) ;
 - À la Mairie de Vezin-le-Coquet, située 8 rue de Rennes à Vezin-le-Coquet, aux jours et heures d'ouverture au public de ce lieu (9h30-12h et 14h-17h30 – fermée le lundi matin et le jeudi après-midi) ;
- **Sur un poste informatique** mis à disposition au siège de l'enquête, qui permettra au public d'accéder à la version numérique du dossier d'enquête.
- **Sur le registre dématérialisé sécurisé** accessible, soit depuis le site internet de Rennes Métropole (<http://metropole.rennes.fr/>), soit directement à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6341>, soit depuis le poste informatique précité.

Dès la publication du présent avis, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique à l'adresse suivante : Hôtel de Rennes Métropole – Direction des affaires juridiques / Service juridique, 4 avenue Henri Fréville, CS 93111, 35031 Rennes Cedex.

La commissaire enquêtrice, Mme Marie-Isabelle Pérais, se tiendra à la disposition du public lors de **permanences en présentiel** :

- Au "Point info" de l'Hôtel de Rennes Métropole, situé 4 avenue Henri Fréville, à Rennes (métro ligne a – station Clémenceau), aux dates et horaires suivants :
 - Lundi 30 juin, de 9h00 à 12h00 ;
 - Jeudi 10 juillet, de 16h00 à 19h00 ;
 - Mercredi 30 juillet, de 12h30 à 16h00.
- À la Mairie annexe de Cesson-Sévigné, située Place de la Chalotais, le vendredi 4 juillet, de 9h00 à 12h00.
- À la Mairie de Saint-Grégoire, située rue de Chateaubriand, le mercredi 16 juillet, de 14h00 à 17h00.
- À la Mairie de Vezin-le-Coquet, située 8 rue de Rennes, le jeudi 24 juillet, de 9h00 à 12h30.

La commissaire enquêtrice se tiendra également à disposition du public lors d'une **permanence téléphonique** organisée le jeudi 10 juillet, de 15h00 à 16h00, au numéro suivant : 02.23.62.10.10. (puis demander à être mis en contact avec la commissaire).

Des informations complémentaires relatives au projet pourront être demandées auprès de Monsieur Fabrice Coquet de la Direction de l'espace public et des infrastructures de Rennes Métropole / Service Conduite d'opérations, à l'adresse mail suivante : dei-cop@rennesmetropole.fr, ou par courrier à l'adresse suivante : Rennes Métropole – Direction Espaces Publics et des Infrastructures – 4 avenue Henri Fréville – CS 20723 – 35207 Rennes Cedex.

Le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- **Par voie postale, en adressant un courrier** à l'adresse suivante : Hôtel de Rennes Métropole – Direction des Affaires Juridiques – 4 avenue Henri Fréville, CS 93111, 35031 Rennes Cedex – Accompagnée de la mention : "A l'attention de Madame la commissaire enquêtrice – Projet d'opération de réalisation des lignes de trambus T1 et T2 et de requalification des espaces publics".
- **Par voie électronique, en adressant un courriel** à l'adresse suivante : enquete-publique-6341@registre-dematerialise.fr, accompagné de la mention : "À l'attention de Madame la commissaire enquêtrice – Projet de réalisation des lignes de trambus T1 et T2 et de requalification des espaces publics", **ou directement sur le registre dématérialisé sécurisé**, accessible à l'adresse suivante <https://www.registre-dematerialise.fr/6341>.
- **Par écrit, sur les registres d'enquête papiers**, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commissaire enquêtrice, tenus à la disposition du public aux horaires d'ouverture au public du siège et des lieux d'enquête.
- **Directement auprès de la commissaire enquêtrice, lors de ses permanences en présentiel** à l'Hôtel de Rennes Métropole et dans les communes de Cesson-Sévigné, Saint-Grégoire et Vezin-le-Coquet, **ou téléphonique**.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites reçues par la commissaire enquêtrice seront consultables à l'Hôtel de Rennes Métropole, siège de l'enquête, aux horaires d'ouverture au public. Celles transmises par voie électronique seront consultables par tous sur le registre dématérialisé. Enfin, toutes ces observations et propositions du public seront également communicables, aux frais de la personne qui en fait la demande, pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations et propositions du public réceptionnées après la date de clôture de l'enquête (mercredi 30 juillet 2025, 16h00) ne pourront pas être prises en considération par la commissaire enquêtrice.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice sera tenue à la disposition du public à l'Hôtel de Rennes Métropole, à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine, pendant un an à dater de la clôture de l'enquête, ainsi que sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/6341>.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure d'enquête sera une délibération du conseil métropolitain de Rennes Métropole portant approbation, ou refus d'approbation, de la déclaration de projet relative à la réalisation des lignes de trambus T1 et T2 et de requalification des espaces publics, prévue à l'article L.126-1 du code de l'environnement.

À Rennes,

Pour la Présidente,
La 14^{ème} Vice-Présidente, déléguée aux ressources humaines, au dialogue social et à l'administration générale
Emmanuelle ROUSSET